

COMMUNE DE BELVEZET

PROCES VERBAL du conseil municipal du lundi 29 mai 2017

Présents : Raymond BONNEFILLE, Sonia STENGEL, Emmanuel OREAL, Josiane GRANET, Jean-Claude MANCHON, Max GALLON, Julien GAUCHARD

Absents excusés : Jérôme FRERY Chloé GATHELIER

Date de convocation : 22 mai 2017

Secrétaire de séance : Jean-Claude MANCHON

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR :

1) Réhabilitation de l'église : choix de l'entreprise

Trois entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

- Marrel Frères : 345 409.52 € / Valeur technique : 57,5
- As de caro : 307 170.00 € / Valeur technique : 60
- Vivian : 347 097.70 € / Valeur technique : 60

Ces offres incluent l'option « charpente neuve ».

Deux options possibles pour la réhabilitation de l'église :

- Charpente ancienne rénovée / Charpente neuve

Le conseil municipal décide d'opter pour une réhabilitation de l'église avec option charpente neuve. L'entreprise retenue est AS DE CARO.

Résultat du vote : Pour : 5 / Abstention : 2

2) Echanges de terrains : valeur du foncier

Pour l'établissement des actes notariés concernant des échanges de terrains, une valeur doit être donnée aux parcelles concernées :

- Echange avec M. Bernard Lafont : 100,00 €
- Echange avec M. Jérôme Roussel : 500,00 €
- Echange avec M. Fabrice Giordano : 1 000,00 €

Approuvé à l'unanimité

3) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Suite à la restructuration de la catégorie C de la fonction publique territoriale en 2016, la secrétaire de mairie, actuellement adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, est proposé à l'avancement de grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe. Ce poste doit être créé dans les emplois de la commune.

Création approuvée à l'unanimité.

4) Création d'un emploi en CDD – 26 heures hebdomadaires (médiathèque)

Le Contrat Accompagnement Emploi de Gari Ranz-Hennion s'achève le 14 juin prochain et ne peut être renouvelé. En attendant le transfert de la médiathèque à la communauté de communes Pays d'Uzès qui doit intervenir dans le cadre de sa compétence Lecture Publique », un poste non permanent d'adjoint du patrimoine est créé à compter du 15 juin pour une durée de 12 mois.

Création approuvée à l'unanimité.

5) Contribution communale aux extensions du réseau ERDF (Puech St Martin)

L'article 18 de la loi 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité précise notamment que *lorsque l'extension des réseaux est destinée à satisfaire les besoins d'une opération de construction ou d'aménagement autorisée en application du code de l'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour la perception des participations d'urbanisme est débiteur de la part relative à l'extension de la contribution mentionné au troisième alinéa du II de l'article 4 dans des conditions, notamment de délais, fixées par les cahiers des charges des concessions ou les règlements de service des régies ou, à défaut, par décret en Conseil d'Etat.* La délivrance du permis de construire n° PC03003516R0002 accordé le 30 juin 2016, a engendré des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité. La contribution communale pour cette extension est fixée à 4 632,86 € TTC.

Approuvé à la majorité. Pour : 6 / Abstention : 1

6) Projet « Traverser Belvezet » : participation financière de la commune

Le maire indique à l'assemblée que le projet « Traverser Belvezet » atteint la phase qui correspond aux entretiens et prises de vue, montage des séquences, visites virtuelles des lieux clé et arborescence du web-documentaire. La participation communale pour cette étape est de 4 000,00 €.

Approuvé à l'unanimité

7) Droits de préemption urbains

Sont concernées les parcelles C 850 (Puech St Martin), B 1170 et 1171 (Les Plans) et B 1252 (Les Martines).

Pas de préemption, à l'unanimité

8) Questions et informations diverses

Néant

Fin du conseil à 21h05

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

